

Communiqué de presse

Nomination de François-Noël Buffet au poste de Défenseur des droits : un très mauvais signal pour les droits et les libertés

La CGT exprime sa plus vive inquiétude après l'annonce de la proposition de nomination de François-Noël Buffet à la tête du Défenseur des droits.

Le Défenseur des droits n'est pas une autorité administrative comme une autre. Institution indépendante inscrite dans la Constitution, elle est chargée de défendre les droits et libertés de toutes et tous, de lutter contre les discriminations, de veiller au respect de la déontologie des forces de sécurité et de protéger les lanceur·euses d'alerte comme les droits des usagères et usagers des services publics.


À ce titre, cette fonction exige une personnalité dont l'engagement en faveur de l'égalité, des libertés fondamentales et de l'État de droit ne puisse souffrir d'aucune ambiguïté.

Or les prises de position publiques et les votes de François-Noël Buffet au cours de son parcours politique interrogent profondément sa capacité à exercer cette mission avec la crédibilité et l'impartialité indispensables. Son opposition au mariage pour toutes et tous, à l'extension de la PMA, à la constitutionnalisation de l'IVG, ainsi que ses positions particulièrement répressives en matière d'immigration, sont en contradiction avec les valeurs d'égalité, de non-discrimination et de protection des droits fondamentaux que le Défenseur des droits est chargé de garantir.

Cette nomination intervient dans un contexte de remise en cause croissante des droits et libertés : multiplication des discriminations, banalisation des discours de haine, remise en cause des libertés syndicales, attaques contre les droits des femmes, des personnes LGBTQIA+, des personnes étrangères, restriction des libertés publiques et fragilisation des contre-pouvoirs

Dans un tel contexte, le choix de la personne appelée à succéder à Claire Hédon revêt une importance particulière. Il ne peut résulter de considérations d'équilibre politique ou de tractations institutionnelles. Avec un mandat de six ans, irrévocable sauf circonstances exceptionnelles, le prochain Défenseur des droits exercera ses fonctions jusqu'en 2032. Ce choix pèsera donc sur la capacité de cette institution à protéger les libertés publiques et les droits fondamentaux quel que soit le résultat de l'élection présidentielle de 2027. Alors que le risque d'une arrivée de l'extrême droite au pouvoir est désormais une hypothèse crédible, il est de la responsabilité des pouvoirs publics de préserver, et non d'affaiblir, l'indépendance des contre-pouvoirs chargés de défendre les droits de toutes et tous.

RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Le Défenseur des droits doit rester une autorité pleinement indépendante, capable de protéger chacune et chacun contre les abus de pouvoir, quelles qu'en soient l'origine ou la nature, et quel que soit le gouvernement en place.

Pour la CGT, cette nomination envoie un signal profondément préoccupant à toutes celles et ceux qui subissent les discriminations, les violences institutionnelles ou les atteintes à leurs droits. Elle risque d'affaiblir la confiance dans une institution essentielle à notre démocratie.

La CGT appelle les parlementaires qui seront amenés à se prononcer à mesurer la responsabilité qui est la leur. Le Défenseur des droits doit être une personnalité incontestablement attachée à l'universalité des droits, à l'égalité de traitement et à la défense de l'État de droit.

Parce que les droits fondamentaux ne sont ni négociables ni une variable d'ajustement politique, la CGT continuera de défendre une société fondée sur l'égalité, la justice sociale et le respect des libertés de toutes et tous.

A Montreuil le 8 juillet 2026